



Mise a pied pendant mes congés payés

Par **guismo**, le **30/06/2013** à **11:04**

Bonjour merci de votre réponse mais ma question s oriente de la façon suivante ils font commencer ma mise a pied une semaine avant mes vacances et de terminer le lendemain le jour de la reprise vais je toucher mes congés payés normalement ? Sauf la semaine d avant ou je suis censé travailler ?

Par **P.M.**, le **30/06/2013** à **11:19**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, iol aurait été préférable de poursuivre [ce sujet...](#)

Donc, contrairement à ce que vous indiquiez dans votre exposé, vous n'étiez pas en congés payés au moment de la mise à pied conservatoire, mais deviez y être pendant celle-ci...

D'autre part, une mise à pied conservatoire ne peut pas normalement avoir une durée définie mais être prise jusqu'au terme de la procédure qui n'est donc pas la date de l'entretien préalable...

La réponse est sensiblement la même que précédemment, comme le contrat de travail est suspendu à la date de prise des congés payés et pendant la période prévue par ceux-ci, il ne sont pas perdus et en cas de licenciement devront vous être indemnisés ou autrement être reportés...

Ce qu'il faudrait déjà penser, je vous le répète, c'est de vous faire assister lors de l'entretien préalable...